



Faire marcher des femmes pour contrôler les quartiers populaires ? Le cas d'un dispositif participatif : les marches exploratoires

Stéphanie Archat

DANS **PARTICIPATIONS** 2024/1 N° 38 , PAGES 187 À 210
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 2034-7650

ISBN 9782807380738

DOI 10.3917/parti.038.0187

Date de mise en ligne : 22/05/2024

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-participations-2024-1-page-187?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Faire marcher des femmes pour contrôler les quartiers populaires ? Le cas d'un dispositif participatif : les marches exploratoires

› **Stéphanie Archat**

Résumé

À partir d'une enquête par entretiens et par observations, cet article prend pour objet les marches exploratoires, un dispositif participatif non mixte qui vise à améliorer la présence des femmes dans les espaces urbains. Constatant que cette politique est de fait en France restreinte aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'article interroge, au croisement de représentations de genre, de classe et des territoires, les présupposés et les effets de cette spatialisation.

Alors que le harcèlement de rue, et plus généralement les inégalités de genre dans l'espace public, ont été progressivement mis à l'agenda médiatique et politique français durant les années 2010 (Archat, 2022), les réponses politiques à ce « problème » se sont focalisées, en plus de la construction d'une infraction spécifique – l'outrage sexiste –, sur un dispositif participatif : les « marches exploratoires ». Malgré quelques variations locales, on peut les définir comme un dispositif participatif mis en œuvre par des collectivités territoriales, qui consiste à organiser des déambulations de femmes dans leur quartier de résidence afin de recueillir leurs propositions d'amélioration des aménagements (pour plus de détails sur le déroulé concret de ce dispositif, voir l'encadré p. 193).

Dispositif canadien à l'origine, les marches exploratoires apparaissent dans les politiques publiques françaises dans les années 2000 (Ferrand, 2016 ; Zeilinger, Chaumont, 2021)¹. Mais la diffusion de ce design participatif s'accélère surtout au cours des années 2010, pendant lesquelles il est promu au niveau ministériel par une « expérimentation nationale » et est intégré dans les quatrième et cinquième « plans violences », plans de lutte contre les violences faites aux femmes², afin notamment d'« en finir avec le harcèlement sexuel [...] dans l'espace public » (cinquième plan, p. 67). La multiplication de ces marches exploratoires, en France, est d'ailleurs allée de pair avec le développement d'une petite niche du « marché de la démocratie participative » (Mazeaud, Nonjon, 2018). Au niveau international, ce dispositif a également circulé à la faveur du travail d'organisations internationales comme le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) et l'UN Habitat³ (Whitzman et al., 2009).

Malgré la publicité donnée au dispositif par les organisations internationales, la mise à l'agenda national français et la multiplication au niveau local de ces initiatives, les marches exploratoires n'ont fait l'objet que de très peu d'intérêt dans la littérature académique⁴, à l'exception des travaux de Marylène Lieber (2008) et de deux contributions de Laure Ferrand (2016, 2022) issues d'une évaluation commandée par l'État⁵. Cet article propose ainsi de venir documenter ce

[1] Secrétariat général du CIV (Comité interministériel des villes), 2012, *Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier*, Saint-Denis, Éditions du CIV.

[2] Ministère des Droits des Femmes, *4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. 2014-2016*. Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, *5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. 2017-2019*.

[3] UN-Habitat, Women in Cities International, Sida, 2008, *Women's safety audits: What Works and Where?*

[4] En dépit de l'existence, à l'inverse, de littérature grise, militante, ou à mi-chemin entre retours d'expérience et littérature scientifique.

[5] France Médiation, 2016, *Quand les femmes changent la ville. Rapport de l'expérimentation nationale de marches exploratoires 2.0*.

dispositif, en contribuant à la littérature sur les politiques publiques de démocratie participative⁶.

L'analyse s'appuie pour cela sur une enquête menée par entretiens (25) et par observations entre 2016 et 2018, dans le cadre d'une thèse de science politique. Les entretiens ont été conduits auprès d'agent-es ayant coordonné cette politique publique au niveau ministériel (4), et surtout avec celles et ceux (21) l'ayant mise en œuvre concrètement dans leur territoire. En plus de quelques élu-es et salarié-es d'associations partenaires, les personnes enquêtées appartiennent à la fonction publique territoriale. Détenant majoritairement un diplôme de niveau master (en géographie, urbanisme, économie-gestion, droit, travail social, sciences sociales...), ils et elles ont généralement moins de 35 ans et se situent au début de leur carrière professionnelle (premier ou second poste en sortie d'études). Pour une part importante contractuel-les de la fonction publique, ils et elles occupent des postes liés à la géographie prioritaire, l'urbanisme, parfois avec une visée participative, la sécurité ou moins souvent l'égalité femmes-hommes.

Au niveau local, l'enquête a porté sur seize villes, diverses par leur taille, les revenus de leurs habitant-es⁷, leur localisation géographique... Malgré une surreprésentation de l'Île-de-France, ces villes se situent en Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur⁸. Certaines font partie de l'expérimentation nationale, d'autres pas. Les dispositifs étudiés ont été mis en œuvre sur une période relativement étalée : de 2009 pour la plus ancienne, jusqu'en 2018 pour les plus récentes⁹. De plus, pour ne pas me limiter aux discours produits par ces agent-es, et accéder aux interactions en situation, j'ai aussi observé directement la mise en œuvre de ce dispositif dans quatre villes¹⁰.

[6] L'analyse porte sur les marches exploratoires comme dispositif d'action publique. Ne sont donc pas incluses les marches organisées par des associations seules, mais uniquement celles organisées par les autorités politiques locales, c'est-à-dire le plus fréquemment des mairies, souvent en collaboration avec des associations.

[7] Même si, d'un point de vue général, il s'agit plutôt de villes accueillant plus de pauvreté que la moyenne nationale.

[8] Une part importante de ces entretiens a été conduite par téléphone en raison de l'éloignement géographique.

[9] Pour constituer cet « échantillon » de 16 villes, j'ai établi un recensement, nécessairement non exhaustif mais le plus complet possible, des marches exploratoires dont j'ai pu retrouver la trace par des recherches sur Internet, par la lecture de littérature grise et de documents publics, par des rencontres sur le terrain et par effet « boule de neige ». J'ai sollicité les organisateurs et organisatrices de toutes celles ainsi repérées (une quarantaine de personnes contactées pour 27 villes) et mené des entretiens avec l'ensemble des agent-es volontaires.

[10] L'accès direct au dispositif a été négocié de différentes manières : il a été, selon les cas, spontanément proposé par l'agent-e, sollicité à la fin des entretiens ou dès la prise de contact. Il m'a permis d'observer dans trois villes une partie de la mise en œuvre du dispositif, et dans la quatrième, l'ensemble du processus, des premières réunions avec les participantes à la restitution devant les élu-es et services administratifs de la mairie concernée.

Alors que des travaux de science politique interrogent le genre de politiques publiques *a priori* non genrées (Engeli, Perrier, 2015 ; Perrier, 2013), notamment en matière de sécurité (Lieber, 2008, 2011) ou de démocratie participative (Jarry-Omarova, 2017 ; Martínez Palacios et al., 2015 ; Paoletti, Rui, 2015 ; Raibaud, 2015), étudier les marches exploratoires permet de poser ces questions à nouveaux frais.

En effet, d'une part, si les travaux précédemment cités s'intéressent aux inégalités genrées de participation, de prise de parole et d'écoute au sein des dispositifs participatifs, « les dispositifs non mixtes constituent des laboratoires pour l'observation des clivages qui traversent le groupe des femmes » participantes (Paoletti, Rui, 2015, p. 20). Dans notre cas, on pourra tout particulièrement documenter des inégalités de classe, de « race » ou encore d'autres propriétés sociales, entre les deux côtés du guichet de l'action publique.

D'autre part, étudier un dispositif non mixte permet d'interroger les représentations du genre dans l'action publique et les appropriations de la non-mixité sexuée dans les administrations publiques. S'il est relativement courant que des dispositifs participatifs visent un public cible catégoriel (Gourgues, 2013b), y compris minorisé (Flamant, 2018 ; Gourgues, 2013a ; Laplanche-Servigne, Sa Vilas Boas, 2019), il est au contraire bien plus rare en France que ce public repose sur une catégorisation sexuée. Déjà pas si consensuelle au sein des mouvements féministes des années 1970 (Jacquemart, Masclat, 2017), l'importation de la non-mixité de sexe dans ce dispositif d'action publique en France relève d'autant moins de l'évidence qu'elle peut, comme ce fut le cas lors des débats autour de la parité, entrer en conflit avec l'idéal républicain universaliste d'une République « une et indivisible » (Achin, Lévêque, 2006). Se heurtant aux représentations professionnelles de certain-es agent-es, elle fait ainsi régulièrement l'objet de résistances au sein des collectivités locales, ce que j'ai pu observer à l'instar de Marylène Lieber (2008).

En plus de la non-mixité sexuée, ce dispositif possède une autre spécificité : il est, explicitement ou non, restreint spatialement aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui a progressivement façonné le quartier comme une « catégorie d'action publique » (Tissot, 2007b, p. 65 ; 2007a, p. 7), en pensant le social avec un prisme spatial.

Cette « spatialisation des problèmes sociaux » (Tissot, Poupeau, 2005) s'applique au cas des marches exploratoires. En effet, si des marches ont pu être organisées en dehors de ces quartiers au début des années 2000 à Paris (Lieber, 2021), comme possiblement dans d'autres collectivités locales, lorsque le dispositif est pris en main par l'État central il est orienté vers les quartiers prioritaires. Il est d'abord saisi dès 2009 par le secrétariat général du comité interministériel des

villes (SG-CIV), organe de la politique de la ville¹¹, dans le cadre d'un appel à projets, suivi en 2012 de la rédaction d'un « guide méthodologique »¹². De même, en 2013, lorsque le quatrième « plan violences » enjoint à la mise en œuvre de « marches exploratoires de femmes », c'est, suivant une décision du CIV, « dans tous les quartiers de la politique de la ville », ce que confirmera, en 2016, le cinquième « plan violences ». En ce qui concerne l'« expérimentation nationale », lancée par les ministères de la Ville et des Droits des femmes et conduite entre 2014 et 2016 par l'association France Médiation, si la spatialisation apparaîtrait moins explicitement, elle est toujours bien présente, comme on le voit dans le rapport final rédigé par l'association, dans le dossier de candidature appelant de nouvelles villes à organiser des marches, ou tout simplement dans les lieux des marches. En effet, dans les douze villes impliquées, les marches se sont déroulées à l'intérieur d'un quartier « politique de la ville » (QPV) – ou du moins à forte proximité de l'un d'eux¹³.

De même, au niveau local, l'association entre marches exploratoires et géographie prioritaire est fréquente. À Paris, M. Lieber (2021) note que les marches exploratoires « deviennent [dès 2012] un outil [...] de la politique de la ville » (p. 97). En ce qui concerne les seize villes étudiées dans le présent article, il faut également constater que son écrasante majorité a mis en place le dispositif dans un QPV, ce qui s'explique en partie par des contraintes et opportunités de financement. Cette restriction spatiale des marches exploratoires aux quartiers prioritaires a d'ailleurs probablement été renforcée par le rattachement des marches exploratoires au problème public naissant du « harcèlement de rue », dont la construction a été caractérisée par la large diffusion, notamment médiatique, de représentations spatialisées qui lient le « problème » aux quartiers populaires (Archat, 2022).

Ainsi sommes-nous en présence d'un dispositif participatif singulier en ce qu'il cumule deux spécificités restrictives : sa sexuation et sa spatialisation.

[11] Décret n°88-1015 du 28 octobre 1988 portant création d'un conseil national et d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement urbain ; décret n° 2009-539 du 14 mai 2009 relatif aux instances en charge de la politique de la ville ; décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville. Philippe Dallier, 2007, *Rapport d'information n° 71 : Politique de la ville : une efficacité entravée*, Commission des finances du Sénat.

[12] Montrant bien le lien opéré entre le dispositif et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Hervé Masurel, secrétaire général du CIV, écrit dans la préface de ce guide : « Comme tous les citoyens, les habitants des quartiers de la politique de la ville aspirent à la tranquillité publique et ont droit à la sûreté. [...] C'est la raison pour laquelle la politique de la ville a développé, ces dernières années, les marches exploratoires de femmes, notamment dans le cadre du programme de gestion urbaine de proximité ». Secrétariat général du CIV, 2012, *Guide méthodologique des marches...*, *op. cit.*, p. 4.

[13] J'ai pour cela croisé les informations fournies dans ce rapport concernant les lieux des marches, dans des documents officiels émanant des collectivités locales, avec les données du système d'information géographique de la politique de la ville (<https://sig.ville.gouv.fr/>). Cela m'a aussi été confirmé par plusieurs sources.

Il devient alors un observatoire des classements à la fois spatiaux et genrés – et de leurs croisements – contenus dans les discours et pratiques professionnelles des « *street-level bureaucrats* » (Lipsky, 1980) qui mettent en œuvre des politiques publiques. Dispositif pensé pour lutter contre les inégalités de genre dans les espaces urbains, de quoi sa restriction spatiale est-elle le nom ? Dans une perspective de sociologie de l'action publique, attentive à l'intersection des rapports de pouvoir, on se demandera dans quelle mesure ce dispositif public pensé pour l'égalité de genre devient un instrument de contrôle de l'espace des quartiers populaires.

L'article suivra le fil suivant. Si les marches exploratoires ont été cantonnées aux quartiers prioritaires de la politique de ville, c'est pour deux raisons principales. Premièrement, ces quartiers sont perçus, par les agent-es de la fonction publique, comme étant en déficit de citoyenneté, ce qui transforme le dispositif en un lieu d'« éducation » des participantes, surtout lorsque l'asymétrie sociale est forte. Deuxièmement, ces quartiers sont également jugés dangereux, et plus inégalitaires concernant l'occupation genrée de l'espace public et la prévalence de harcèlement de rue. Ceci conduit les agent-es à adopter un fort cadrage sécuritaire dans leur usage du dispositif. Enfin, au croisement de représentations de genre et de classe, les participantes sont supposées dotées de qualités spécifiques, féminines, et peuvent être renvoyées à un rôle de régulation, voire de « pacification » de ces quartiers, en tout cas de substituts à des occupations masculines jugées indésirables de ces espaces. C'est aussi en ce sens que sont valorisés leur présence dans l'espace public et les aménagements qu'elles peuvent proposer.

Des quartiers populaires jugés en déficit de citoyenneté : les marches comme lieu d'« éducation »

Les marches exploratoires sont conçues par les acteurs et actrices de cette politique publique, tant au niveau central que local, comme une solution à un « déficit » de citoyenneté propre aux quartiers populaires. Ce manque de citoyenneté attribué aux habitantes mêle divers aspects, dont l'articulation ne va pas de soi : une insuffisante participation à la vie démocratique (représentative et participative)¹⁴, une insuffisante présence dans l'espace public, et une insuffisante présence dans leur quartier (ce qui fait référence au développement de politiques locales visant la création de « lien social » dans les QPV, voir Palomares et

[14] En plus de la diversité des formes possibles du politique, même une vision très restrictive de la participation laisse ce présupposé discutable : lors d'une série d'entretiens réalisés avec les femmes participant au dispositif de la ville 13, l'une d'elles révèle qu'elle a une expérience politique significative, ayant milité dans un parti politique à l'étranger.

Les marches exploratoires au concret

Voici comment se déroulent le plus souvent les marches exploratoires, là où j'ai pu enquêter. Elles consistent en plusieurs étapes. S'agissant d'un dispositif participatif non mixte, les organisateurs et organisatrices commencent par solliciter des femmes habitant le quartier, dans l'objectif de constituer un groupe d'environ huit à dix femmes. Le recrutement ne répondant pas, à l'image de nombreux dispositifs participatifs (Gourgues, 2013b), à une demande sociale particulière, ils et elles passent souvent par des associations locales ou des centres sociaux, et les marches sont régulièrement organisées en partenariat avec ces structures. Au cours d'une réunion, l'équipe organisatrice explique le principe et la méthodologie aux femmes présentes, et demande lesquelles sont intéressées par la poursuite de la démarche. Une fois le groupe constitué, une ou plusieurs séances de cartographie sont organisées : à partir d'une carte du quartier, il est demandé aux femmes de pointer les lieux qu'elles considèrent comme rassurants ou problématiques, les endroits identifiés négativement permettant par la suite de déterminer le tracé des marches. Les marches en tant que telles commencent alors : plusieurs marches sont généralement réalisées, il peut s'agir de différents trajets ou d'un même trajet à différents moments (par exemple en journée et en soirée). Ces marches durent autour de deux heures, voire plus. Durant la déambulation, plusieurs façons de procéder ont été observées, mais il s'agit d'une façon générale de recueillir, le long du parcours, l'avis des participantes ainsi que leurs propositions d'amélioration des aménagements. S'ensuit une réunion de préparation avec les participantes du « rapport », qui sera rédigé par les agent-es des mairies et sera présenté aux « décideurs » (élu-es et agent-es de l'administration municipale) au cours d'une séance de « restitution ». Parfois, une nouvelle marche avec ces décisionnaires est aussi organisée pour illustrer les propositions du rapport.

Rabaud [2006] – ici « thés dansants », activités avec le centre social, création de liens amicaux...). Cette représentation des quartiers prioritaires n'est pas spécifique au cas des marches : Marion Carrel (2013) montre que ce présupposé d'un manque de citoyenneté et de politisation pèse généralement sur l'ensemble des habitant-es des quartiers populaires. En réponse, la politique de la ville inclut souvent des dispositifs participatifs (Epstein, de Maillard, 2020).

Cependant, dans notre cas, ces représentations des quartiers sont mêlées à des questions de genre. Le soupçon d'un manque de citoyenneté est ainsi intriqué à une problématisation des inégalités entre femmes et hommes, comme l'illustre par exemple un appel à candidatures de France Médiation qui note que « ce projet vise à accompagner les femmes des quartiers en difficulté à devenir de véritables actrices de leur environnement urbain quotidien et à se réapproprié l'espace public et citoyen », ainsi qu'à « renforcer la place des femmes dans la démocratie participative locale ».

Ces représentations sont partagées par une grande partie des agent-es à l'échelon local ayant répondu à l'enquête, aussi bien celles et ceux qui exercent leurs missions habituelles sur des quartiers prioritaires de la commune que celles et ceux qui s'attribuent une étiquette féministe. Pour Adeline (directrice de la prévention et proximité, ville 10), il est utile de limiter ce dispositif aux femmes car elles sont habituellement « peu écoutées » (entretien). De même, Ludovic (chef de projet « politique de la ville », ville 1) relie l'intérêt de ces marches à la sous-représentation des femmes tant en politique que dans l'espace urbain : « On parle beaucoup avec mon élue, ben justement, de l'égalité hommes-femmes... du fait que les femmes soient pas beaucoup représentées soit dans l'échiquier politique soit tout simplement dans les villes à travers la nomination de lieux, de... enfin vous voyez ! » (entretien). Ces femmes seraient trop éloignées de la politique pour y participer, et les marches permettraient en partie d'y remédier, comme le souligne Cassandra (chargée de mission « droits des femmes », ville 3) : « L'intérêt en tout cas c'est d'avoir ce groupe de femmes qui maintenant se sent légitime à interpeller les décideurs politiques » (entretien). Ainsi, et toujours dans l'idée de remédier à ce manque supposé de politisation, à ce « cens caché » (Gaxie, 1978), chez plusieurs des personnes enquêtées, l'objectif des marches exploratoires n'est pas seulement de recueillir les préconisations de femmes sur l'aménagement du quartier, mais aussi d'en faire un lieu de « formation à la citoyenneté » (Bastien, chargé de mission « politique de la ville », ville 12, entretien). Lors de l'une de mes observations, Clarisse, cheffe du service « prévention de la délinquance » de la ville 13, annonce aux participantes que son objectif est de les « amener vers plus de citoyenneté et d'égalité pour [elles] et pour les autres ».

Les marches exploratoires prennent alors la forme d'un lieu d'« éducation », de socialisation à une norme administrative, tout comme les associations et groupes de femmes de quartiers populaires étudiés par Sylvia Faure et Daniel Thin (2007). Cela se perçoit d'abord dans la distribution de la parole. J'observe notamment des rappels à l'ordre, par exemple dans la ville 13, de la part de la consultante mandatée par la ville : « Chut chut chut ! », « Est-ce qu'on peut encore se concentrer cinq minutes ? », « Chut », « Oui parle bien fort, que tout le monde – et on écoute hein ! », « CHUT ! Une à la fois ! », « Une à la fois ! ». À deux ou trois participantes qui échangeaient entre elles : « Allô ? Vous êtes là ? Vous êtes avec nous ? » À une autre qui n'avait pas saisi le sujet de la discussion : « Tu sais pas

pourquoi parce que t'écoutes pas ! » Elle affirme : « C'est important qu'on ait la discipline, de parler une à la fois. » Ces rappels à l'ordre très scolaires visent, dans un objectif de partage du temps de parole entre toutes les participantes, à adapter le comportement de celles-ci à celui attendu par les organisatrices, autrement dit à une norme délibérative. Ainsi, durant une marche dans cette même ville, la consultante rappelle à l'ordre des femmes qui ont quitté momentanément leur groupe d'attribution pour parler avec les autres : « On reste dans son groupe » (observations).

De même que l'ont observé S. Faure et D. Thin (2007), ce travail de socialisation porte également sur les temporalités, afin de « convertir des dispositions au temps différentes de celles qui sont requises par ce mode scolaire d'apprentissage » (p. 98). Sur mon terrain, la question temporelle est posée dès la première réunion dans la ville 13 avec les femmes participantes, lorsque Clarisse et la consultante insistent fortement, à plusieurs reprises, sur l'« engagement » à être présentes à toutes les réunions et sur la règle de la « ponctualité ». Elle dira plus tard ce jour-là, en l'absence des participantes, que malgré cela, elles ne sont pas à l'heure (observations).

On observe alors, dans cette ville, un décalage entre les temporalités des femmes qui n'occupent pas d'emploi salarié et investissent beaucoup le travail domestique et d'éducation dans leur foyer, et celles des organisatrices pour qui ces réunions sont un temps de travail salarié (plus régulé). Ces différences sont donc le fait de rapports au temps différents (socialement situés), mais aussi de conditions de vie objectives de ces femmes (par exemple, des charges domestiques qui d'ailleurs sont, pour une part importante d'entre elles, redoublées pendant la période du ramadan, les fatiguant beaucoup et rendant difficile la présence dès le matin aux réunions). Face à ce décalage, et aux frustrations qu'elles semblent provoquer chez les organisatrices, les appels à la ponctualité constituent un mode de socialisation à un autre rapport au temps, qui est ici celui du travail administratif.

Cet objectif de socialisation à des normes de prise de parole et de temporalités est visible dans les propos de Clarisse qui, en entretien, se félicite des changements provoqués par le dispositif chez certaines participantes :

« Elles ont gagné des choses un peu simples, mais de venir enfin tu vois d'être invitées aussi à droite à gauche par les assos, les politiques, de s'habiller de, tu vois d'être, bah elles ont appris à être en représentation, aussi, à se tenir enfin entre guillemets, mais hum à garder de la distance, à être à l'heure. Enfin, voilà quand même, c'est des petites choses, mais c'est des vrais gains dans une vie après pour l'insertion globale » (Clarisse, cheffe du service « prévention de la délinquance », ville 13, entretien).

À ces deux exemples de travail sur les dispositions décrits par S. Faure et D. Thin (2007), mon terrain en fait ressortir un troisième : la socialisation aux mots et au fonctionnement de l'administration locale¹⁵. En effet, ces réunions préparatoires aux marches sont aussi une occasion pour les organisateurs et organisatrices d'essayer de transmettre des compétences institutionnelles aux participantes, comme me le décrit Bastien lorsque je lui demande s'il est satisfait du dispositif :

« Les marches exploratoires sont intéressantes parce que [...] c'est quelque chose de très complet, et qui permet une sorte de, moi ce que je qualifierais d'une forme de formation à la citoyenneté en fait. Parce que l'idée c'est de, au-delà d'améliorer son quartier, à un moment donné, c'est aussi de donner des clés de compréhension, des clés de lecture, aux habitantes, sur le fonctionnement de leur quartier, le fonctionnement de leur ville, les différents interlocuteurs qu'elles peuvent avoir au sein de leur collectivité ou des collectivités qui interviennent dans leur quartier. [...] C'est un peu une formation à la citoyenneté on va dire, entre guillemets, et je pense que c'est vraiment ça l'intérêt de ce projet » (Bastien, chargé de mission « politique de la ville », ville 12, entretien).

Les femmes participantes sont donc souvent considérées comme *a priori* en déficit de citoyenneté, ce que les marches pourraient parvenir à combler en les formant à la citoyenneté et, plus largement, en essayant de les conformer à des normes administratives. De façon proche, L. Ferrand (2016, 2022) note que l'un des enjeux, pour les médiateurs et médiatrices engagés dans des marches exploratoires qu'elle observe, est de faire correspondre les demandes des participantes aux attentes des élu-es, qui espèrent d'elles une « montée en compétences ». Ces éléments rappellent les analyses de M. Carrel (2013), pour qui les dispositifs participatifs dans les quartiers prioritaires poursuivent souvent « un objectif d'éducation des populations » (p. 40). Que ce soit sur les retards, le partage de la parole ou les connaissances institutionnelles, ce sont bien ce manque supposé de citoyenneté et l'éloignement perçu à ces normes, en raison d'un lieu de résidence devenant métaphore d'une situation sociale, qui autorisent un traitement parfois scolaire au sein du dispositif. Ceci ressort des mots de Ludovic :

« Malgré leurs inquiétudes, leurs peurs, les peurs dont elles témoignaient, etc., elles ont mené la réunion, elles ont présenté des propositions qui étaient intéressantes, argumentées, etc., 'fin c'était chouette... Nous on se dit comme ça, cinq mois avant, est-ce qu'elles auraient été capables de faire ça, c'est pas sûr,

[15] S. Faure et D. Thin (2007) mentionnent aussi une forme de « socialisation politique », mais qui est plutôt présentée comme un résultat des actions menées que comme un objectif délibéré soutenu par les organisateurs et organisatrices.

vous voyez ? [...] C'est positif [...] parce qu'elles ont entre guillemets grandi dans leur façon d'aller vers les institutions, d'aller vers l'autre, en trouvant à mieux s'exprimer, etc. [...] Y'a quand même un chemin qui a été parcouru par ces marcheuses » (Ludovic, chef de projet « politique de la ville », ville 1, entretien).

Si ces interactions scolaires, voire infantilisantes, tiennent aux rôles joués par les différentes parties (agent-es des administrations locales voire professionnel·les de la participation d'un côté, habitantes profanes de l'autre), elles dépendent aussi des dispositions des agent-es et en particulier de la distance sociale avec les participantes, comme le montre la comparaison entre observations dans différentes villes.

Ainsi, ces modes d'interaction sont surtout présents lorsque la distance sociale est très marquée, en termes d'âge, de position sociale, de diplôme, de ressources linguistiques, de racialisation... C'est le cas dans la ville 13, où Clarisse est cheffe de service, fonctionnaire, et où la consultante, plus âgée que les participantes, est très diplômée. Toutes deux blanches, elles ont en face d'elles des femmes pour la plupart racisées, sans emploi et dont certaines maîtrisent peu la langue française. À l'inverse, je ne repère que très peu ces types d'interactions lorsque l'asymétrie est moindre, comme dans la ville 16, où Imane, chargée de mission « gestion urbaine de proximité », trentenaire en début de carrière, elle-même racisée, s'adresse à des femmes plus âgées qu'elle, également racisées. Ou encore dans la ville 14 où l'organisateur et l'organisatrice sont aussi plutôt jeunes et en début de carrière, l'une contractuelle de la fonction publique (chargée de mission « égalité »), l'autre salarié associatif, et s'adressent à un public plus habituel des dispositifs participatifs, à savoir doté en capital culturel, social, économique, avec un intérêt pour la politique et multi-engagé (Gourgues, 2013b). Il s'agit ici en majorité de femmes blanches d'environ 60 ans, qui ont plus souvent un emploi salarié, et dont certaines sont déjà engagées au conseil de quartier. Deux participantes, particulièrement dotées, parviennent parfois à maîtriser le cadre des échanges : lors d'une séance, elles réussissent à imposer un sujet de controverse entre elles (la présence d'un feu de signalisation), et alors que l'organisateur dit plusieurs fois qu'il a noté cette question et souhaiterait d'autres types de retours, il ne parvient pas à changer de sujet, ce qu'il prend avec humour. De même, l'une de ces deux participantes n'hésite pas à prendre la parole pour manifester son désaccord vis-à-vis de la procédure : « C'est un peu fouillis ce que vous nous faites faire », et indique comment « [elle] aurait fait » (observations).

Les modes d'interaction dans le dispositif dépendent donc largement de l'asymétrie sociale existant, ou non, entre les organisateurs et organisatrices d'une part, et les participant-es d'autre part. Cependant, même dans les villes 14 et 16, les agent-es conservent (presque toujours) la maîtrise des discussions et des orientations prises dans le dispositif. Ainsi, même lorsque la participante

insiste pour modifier la procédure, dans l'exemple précédent, l'organisateur et l'organisatrice, sans faire usage d'« autorité », maintiennent le protocole prévu, la séance se terminant sur cet échange :

Ludivine (agente de la mairie) : — Est-ce que ça vous va ?
 Une participante (sur le ton de la plaisanterie) : — On a le choix ?
 (observations)

Si les interactions sont plus « douces », il reste une inégalité liée aux rôles respectifs joués de chaque côté de cette forme de « guichet » qui constitue en lui-même un « rapport de domination » (Dubois, 2013, p. 18), le principe participatif ne recomposant pas complètement l'asymétrie de la relation administrative.

Ainsi, alors que les marches exploratoires visent le « problème » du harcèlement, ou plutôt le sentiment d'insécurité (ce qui, déjà, ne va pas de soi), on voit comment, chemin faisant, l'objectif initial du dispositif se perd quelque peu, ou en tout cas est fortement dilué, en devenant un lieu supposé d'éducation pour ces femmes. Ceci est rendu possible par des représentations des quartiers prioritaires, par les agent-es, comme souffrant d'un déficit de citoyenneté, qui serait redoublé par des inégalités de genre. L'intérêt pour des inégalités de genre dans ces territoires ne se limite d'ailleurs pas à cet aspect de la participation politique, qui semble avoir importé la problématique de « la parité », mais se décline aussi sur un autre : l'insécurité et les violences dans l'espace public.

Des quartiers jugés dangereux et inégalitaires : le cadrage sécuritaire du dispositif

S'il y a mise en équivalence entre marches exploratoires et quartiers prioritaires, c'est aussi parce que ces espaces sont l'objet de représentations les décrivant, d'après une partie des agent-es, comme plus dangereux, plus inégalitaires concernant l'occupation genrée de l'espace public et plus exposés au harcèlement de rue. Reflétant les « imaginaires » liés aux classes populaires, qui dépeignent « un machisme exacerbé ou [...] un virilisme suranné, considérés spécifiques à ces groupes » (Hamel, Siméant, 2006, p. 3), ces représentations, qui reviennent dans la bouche de plusieurs personnes enquêtées au niveau ministériel comme local, peuvent être résumées par cette allusion : « le problème hommes-femmes dans les quartiers... » (Odile, CGET¹⁶, entretien). Si des propos explicites en ce sens restent ponctuels dans les entretiens, il est marquant de voir que les agent-es associent dans la pratique ce dispositif à ces quartiers, en lui donnant une orientation sécuritaire.

[16] Commissariat général à l'égalité des territoires.

Cette appréhension des marches comme une politique publique de sécurité est présentée très explicitement dans le *Guide méthodologique des marches exploratoires* rédigé par le CIV¹⁷, dont le sous-titre est *Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier* et qui compte une centaine d'occurrences des termes « sécurité », « sécuriser » et ses déclinaisons (« sécurisé-es »), ou « insécurité »¹⁸.

Dans les guides d'observation fournis localement aux participantes et dans les questions que leur posent les organisateurs et organisatrices, on retrouve, agencés de manière variable, des éléments que l'on peut synthétiser en trois catégories : l'aménagement ou les infrastructures urbaines, l'entretien et la fréquentation. Or, ces trois types de questionnement sont proposés en tant que tels, mais aussi parce qu'ils sont reliés à des problématiques de sécurité. Par exemple, dans la ville 16, Imane, agente de l'intercommunalité, propose aux participantes d'« identifier les espaces [...] qui peut-être posent problème, où peut-être que l'aménagement est pas suffisant [...] où la nuit vous vous sentez pas en sécurité parce qu'il manque des éclairages ». De même, dans la ville 15, selon le guide, on s'intéresse au « cadre de vie » aussi pour vérifier qu'il n'y a pas d'« obstacles visuels » ou de « cachettes » (observations). Les aménagements, notamment le mobilier urbain ou l'éclairage, sont alors étudiés dans un objectif de « sentiment de sécurité ». Ce travail participatif sur les aménagements s'inscrit dans une orientation récente des politiques de sécurité, la « prévention situationnelle », qui se développe en particulier dans les quartiers défavorisés (Wyvekens, 2008). Importée de pays anglo-saxons, celle-ci « consiste à prévenir le passage à l'acte, en rendant la commission de l'acte de délinquance plus difficile et risquée » (de Maillard, 2010, p. 70), centrant ainsi le regard sur des questions de contexte immédiat et d'opportunité, plus que de causes sociales et structurelles (Bonnet, 2012 ; de Maillard, 2010).

Ce cadrage sécuritaire s'explique aussi par les socialisations et profils professionnels des agent-es. Ces marches exploratoires sont en effet mises en place, pour la moitié d'entre elles (huit sur seize), par des acteurs et actrices de la sécurité à l'échelon local, c'est-à-dire par des agent-es des municipalités en charge de la « prévention de la délinquance », de la « tranquillité publique » ou tout simplement de la « sécurité ». Dans la ville 15, c'est même un cabinet spécialisé dans la sécurité qui a été missionné par la ville pour mettre en place le dispositif.

Mais même dans les marches organisées par d'autres types d'agent-es, cette thématique ressort largement. Cela n'est pas étranger à la spatialisation singulière du dispositif. En effet, l'émergence de la sécurité/insécurité comme problème public est liée aux quartiers populaires, dits sensibles, en difficulté comme le montre Laurent Bonelli (2008). Par exemple, les « contrats locaux de

[17] Secrétariat général du CIV, 2012, *Guide méthodologique des marches...*, *op. cit.*

[18] Pour comparaison, on ne retrouve par exemple que deux fois le mot « liberté », deux fois « égalité », 24 fois « violence(s) ».

sécurité » sont créés en grande partie pour ces quartiers puisque la circulaire organisant leur mise en œuvre précise qu'ils doivent « s'appliquer en priorité aux quartiers "sensibles" »¹⁹ (Bonelli, 2008). Plus généralement, l'un des objets principaux de la politique de la ville est bien la sécurité (Epstein, de Maillard, 2020). À cette explication s'ajoute la circulation de guides et documents divers, en bref de cadrages portés par le pouvoir central ainsi que par des cabinets, qui contribuent à standardiser en partie l'action publique locale, en diffusant ce « kit » participatif ainsi que des façons de faire et de penser (Béal, Epstein, Pinson, 2015 ; Bonaccorsi, Nonjon, 2012 ; Douillet, Lefebvre, 2017 ; Gourgues, 2013b).

En raison des profils des agent-es mais surtout d'une forme d'évidence qui s'impose par la circulation horizontale et verticale d'un cadrage sécuritaire, les marches exploratoires apparaissent comme une politique locale de sécurité. Au croisement de représentations genrées et spatiales des agent-es des marches, on va voir toutefois qu'il s'agit d'une politique de sécurité quelque peu singulière.

Des femmes pour lutter contre la délinquance... et contrôler l'espace ?

Les agent-es mobilisent en effet des représentations différentialistes des sexes qu'il faut lier à leurs représentations des quartiers : si les marches exploratoires prennent souvent une orientation sécuritaire, c'est aussi en envisageant la participation de femmes et la présence féminine comme un levier de régulation de masculinités populaires perçues comme problématiques.

Certains hommes de ces quartiers populaires, et certaines pratiques de l'espace public qui leur sont associées, sont ainsi visés par le dispositif. Il s'agit d'abord des « groupes » de jeunes hommes présents dans l'espace public du quartier. J'ai entendu de nombreuses références au cours de l'enquête à ces « groupes » et « regroupements » de jeunes (hommes), « qui posent souci » pour reprendre les mots de Charlotte lors de notre entretien. Les hommes visés ici sont désignés par un vocabulaire nébuleux (« groupes », « jeunes »...), dont on peut questionner la portée éventuellement euphémisante. En effet, si aucune référence explicite à des catégories racialisées n'a été relevée, on se souvient comment, dans l'enquête menée par Catherine Neveu (1999) à Roubaix, la catégorie de « jeunes » servait à désigner des personnes qui se définissaient souvent comme « arabes ». De même, sur ce sujet, il faut rappeler que les peurs des femmes dans l'espace public visent particulièrement des hommes racisés : les femmes interrogées par M. Lieber (2008) ont tendance à identifier leurs potentiels agresseurs, parmi

[19] Circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité. NOR INTK9700174C. *Journal officiel de la République française*, 30 octobre 1997, p. 15757. Citée dans Bonelli (2008).

les hommes, aux Arabes et aux Noirs, ou encore à ces « bandes de jeunes » qui sont souvent un euphémisme pour les désigner²⁰. Quoiqu'il en soit, ces groupes d'hommes sont présentés ici comme problématiques, rappelant les analyses de Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli (2007). « Dans l'imaginaire collectif », soulignent-ils, « les "bandes" représentent désormais un danger, elles forment une partie des "classes dangereuses". Et c'est ce sens qui perdurera jusqu'à aujourd'hui avec les bandes de "jeunes des cités" » (p. 12). Ces « groupes » d'hommes sont ainsi souvent envisagés comme potentiellement dangereux, « coupables » de harcèlement de rue ou d'autres déviances, parfois constituées par leur unique présence dans l'espace public, les rendant « indésirables ».

Pour n'en donner qu'un seul exemple, dans la ville 15, une consultante parle de « regroupements », de « groupes de jeunes », qu'elle considère comme l'un des seuls « problèmes » de la commune (observations). Un épisode d'observation dans cette ville montre les représentations fortement ancrées de l'agente municipale et des deux consultant-es qui l'organisent. Pendant la marche, nous passons, à pied, devant plusieurs hommes rassemblés autour d'un barbecue, sur un parking près des immeubles. Une voiture, stationnée, diffuse de la musique. Cette situation ne provoque pas de réaction de la part des participantes. Le consultant, Thierry, me dit en revanche : « C'est ce qu'on disait avec [l'agente de la ville], on va pas s'arrêter devant, pour pas... pour pas éventuellement... encourager, enfin qu'ils pensent que c'est de la provoc', donc on s'arrêtera un peu plus loin et on reparlera d'ici effectivement ». Un peu plus loin, deux jeunes hommes sont assis sur une sorte de perron et fument du cannabis en écoutant de la musique. Thierry réagit et plaisante à mon égard : « Ce qui est bien ici, c'est qu'il y a pas besoin de parler parfois, il suffit d'observer [il rit] [...]. C'est bien, ça va vous faire une expérience de terrain. » Un peu plus tard, sa collègue, consultante également, parle d'insérer une photographie du barbecue dans le rapport de la marche et dit qu'ils et elles prendront une photo sur Google et pas une photo de la scène, car « on va pas prendre de risque ». Ces hommes (en groupe) sont ainsi immédiatement catégorisés comme problématiques, voire agressifs, donc à ne pas « provoquer ». Ces regroupements d'hommes, jugés problématiques par les agent-es, sont associés dans plusieurs villes à diverses pratiques que sont les « barbecues », mais aussi le football et les « rodéos » (c'est-à-dire des courses ou des pratiques en deux-roues motorisés dans l'espace public).

Ces représentations des hommes problématiques, ou des masculinités populaires jugées néfastes pour l'espace urbain, sont souvent importées par les organisateurs et organisatrices des marches²¹. Cela correspond d'ailleurs

[20] De même, aux États-Unis, les femmes interrogées par Esther Madriz (1997), blanches ou non, ont des représentations fortement racialisées de leurs potentiels agresseurs, dans ce cas noirs ou hispaniques.

[21] Cette caractéristique est particulièrement prononcée, comme on l'a vu, dans la ville 15 ; elle est moins présente sur d'autres sites d'observation, dans d'autres villes.

probablement en partie à l'item « fréquentation » proposé dans plusieurs guides d'observation de marches. Ces représentations ne sont pas toujours partagées par les participantes. En effet, toujours dans la ville 15, la discussion reprend entre l'équipe organisatrice et un médiateur présent au sujet du barbecue observé. Alors que le médiateur présente la situation de façon positive en la rattachant à une pratique conviviale (« ils se sont envoyé un message pour faire un petit barbecue » ; « sympathique »), l'agente municipale (chargée de mission « politique de la ville ») et le consultant lui demandent à plusieurs reprises si les habitant·es ne sont pas incommodés, s'ils et elles ne se censurent pas (« ils osent pas ? »). Les participantes, elles, n'ont pas associé ce barbecue à une pratique gênante. Et d'ailleurs, alors qu'une participante est retournée sur ses pas noter le numéro du bâtiment devant lequel a lieu le barbecue (le groupe attend plus loin, toujours par souci de « discrétion »), le consultant, Thierry, s'enquiert à son retour : « Ils vous ont interpellée ? » La participante, qui ne partage apparemment pas son inquiétude, lui répond : « Non non ! Je leur ai demandé, non, ils sont gentils comme tout [...]. Ils ont dit : "Avec plaisir, madame" ! » À un autre moment de cette marche, la consultante interroge les participantes : « Cet espace-là, ils jouent souvent au foot ? » Une participante lui apporte une réponse positive : « Ouais ouais, c'est même bien », mais la consultante enchaîne : « Et y'a des barbecues géants l'été ici ou pas du tout ? » (observations). De même, durant une réunion dans la ville 14, alors que des « trafics de drogue » sont mentionnés, l'agente, Ludivine, chargée de mission « égalité », demande aux femmes si cela constitue « une entrave à [leurs] déplacements », ce à quoi deux participantes répondent par la négative (« non », « pas pire qu'ailleurs », « des groupes de jeunes [qui] s'ennuient donc font des bêtises ») (observations)²². Néanmoins, même si les guides fournis et les questions posées participent à orienter la discussion vers ces « problèmes » et à durcir l'évidence de leur caractère néfaste, ces représentations ne sont pas que le fait des agent·es des municipalités. Ainsi, dans la ville 16, les questions des « rodéos », « barbecues », et autres « regroupements d'hommes » sont aussi évoquées, et une partie des participantes les considèrent, elles aussi, comme problématiques.

Alimentant la construction des « quartiers » comme problèmes (Tissot, 2007a), les hommes ou une partie des hommes qui y habitent sont souvent envisagés comme problématiques, et c'est en réponse à cela que la participation et la présence de femmes sont présentées comme souhaitables. Pour légitimer la non-mixité féminine du dispositif, les agent·es ont recours à des arguments différentialistes, proches de ceux mobilisés lors des débats sur la parité. Alors que cette dernière avait été amenée comme une solution à la « crise de la représentation » puisque les femmes feraient de la « politique autrement » (Achin, Lévêque, 2006 ; Bereni, Lépinard, 2004 ; Paoletti, 2007 ; Paoletti, Rui, 2015), ici

[22] L'une de ces participantes est pourtant plus sévère avec les « rodéos » de « jeunes » qui ne sont pas verbalisés.

aussi les femmes sont supposées dotées de qualités spécifiques et remèdes aux problèmes présumés de ces quartiers. Des caractéristiques « féminines » permettraient alors de fournir aux agent-es un regard différent, neuf sur le quartier, mais aussi un regard qui sert l'intérêt général²³ – conformément à l'image répandue du « bon participant » (Talpin, 2006 ; Tissot, 2007a). Par exemple, Charlotte explique :

« Après, les marches exploratoires, c'est un diagnostic fait par les femmes pour tous. Donc l'objectif final, pour tout le monde, c'est d'être bien dans son quartier, qu'on puisse tous y aller à n'importe quel moment, de recréer de la mixité, et voilà qu'on puisse bien cohabiter. Donc effectivement ça peut avoir des effets indirects sur les femmes, mais elles, leur intérêt, c'est le quartier, donc du coup ça a un intérêt pour le quartier » (Charlotte, coordinatrice « tranquillité publique », ville 3, entretien).

Pour Charlotte, comme pour sa collègue Cassandra, les marches peuvent, implicitement, être conçues comme des dispositifs de lutte contre la délinquance :

« Je pense que c'est plus sur la question de la mixité dans l'espace public, où on voit que des hommes qui traînent donc c'est aussi lié à la prévention de la délinquance parce que la délinquance on la voit que chez... les hommes, dans l'idée que si les femmes retournent sur l'espace public, on va faire fuir les dealers » (Cassandra, chargée de mission « droits des femmes », ville 3, entretien).

Il est ainsi attendu de ces femmes qu'elles se réapproprient l'espace public, dans un objectif d'égalité de genre, mais aussi quelque part pour faire fuir, déplacer des hommes perçus comme « indésirables ». Faisant écho aux analyses de Coline Cardi et Geneviève Pruvost (2012) sur la « sexualisation implicite du phénomène » de la violence (p. 13), qui conduit à la non-reconnaissance ou au déni de la violence des femmes, les femmes sont, à l'inverse des hommes de quartiers populaires, perçues ici comme évidemment non délinquantes. Il est supposé qu'elles auront de ces espaces des occupations perçues comme positives par les agent-es, notamment des sorties familiales. Les occupations de l'espace public par les « familles », c'est-à-dire en fait avec des enfants, peuvent apparaître comme des substituts aux occupations jugées indésirables de ces espaces (Hubbard, 2004) – comme celles des femmes prostituées (Lieber, 2021) – dans un « objectif de moralisation des espaces publics » (Mathieu, 2014, p. 295). Cet objectif de substitution des occupations indésirables par des occupations désirables – familiales – s'observe notamment dans la ville 13. L'agente, Clarisse,

[23] L'intérêt général est largement mobilisé par les différentes personnes enquêtées, mais l'on peut noter que les agentes se définissant comme féministes sont moins enclines à le faire.

et la consultante évoquent comme un problème le fait que les places dans le fond des bus soient occupées par des « groupes », soient « squatté[es] par des jeunes ». Une solution envisagée à ce « problème » est alors de réserver cet espace aux poussettes afin d'« occup[er] l'espace », de « regagn[er] un peu d'espace », « dans ce fameux fond qui fait si peur ». La consultante parlera alors aux élu-es et agent-es des collectivités locales et des entreprises de transport de la « question des poussettes » et de la « monopolisation des espaces par des jeunes hommes », en avançant que « mettre des poussettes à l'arrière les disperserait » (observations). À l'inverse des poussettes et des activités familiales qui sont perçues comme des usages positifs des espaces, l'usage du verbe « squatter » révèle une représentation de l'occupation de ces sièges du bus par certaines personnes comme illégitime.

De façon comparable, Charlotte, coordinatrice « tranquillité publique » à la ville 3, souligne que pour elle, les aménagements souhaités par les femmes permettent de déplacer, hors de l'espace visé, des groupes d'hommes indésirables :

« Souvent les femmes quand elles font des diagnostics elles vont dire [...] : "Ce truc-là ça n'éclaire pas, on a un sentiment d'insécurité, il faut éclairer". Et souvent quand les zones après sont rééclairées, on a des déplacements des groupes... Enfin, ils disparaissent pas les groupes qui posent souci, mais ils se déplacent » (entretien).

Par les aménagements qu'elles proposent, et par leur investissement souhaité des espaces publics, notamment avec leurs enfants, les femmes apparaissent ainsi souvent, aux yeux des agent-es, comme des solutions à l'occupation de l'espace par certains hommes des classes populaires. La présence des femmes dans l'espace public devient alors un élément, en soi, de la politique de prévention situationnelle, dans la continuité d'outils visant au contrôle des espaces par les usagers et usagères (Wyvekens, 2008), ici sous un prisme genré. À l'intersection de représentations sur le genre, la classe et le territoire, ces femmes de classes et quartiers populaires sont renvoyées à un rôle de régulation voire de « pacification » – rappelant les analyses de Marie Saiget (2015) qui montre les représentations différentialistes qui conduisent l'ONU à valoriser la participation de femmes dans les processus de paix. Ce n'est alors probablement pas un hasard si des agent-es se réfèrent à elles comme à des « mamans » (entretiens)²⁴, rappelant comment les mères, notamment de quartiers populaires, peuvent être jugées responsables de l'ordre social (Cardi, 2010). Il faut, enfin, souligner que les cibles de ces outils sont, contrairement à ce qu'un objectif de prévention de la délinquance laisse entendre, des groupes d'hommes dont la simple présence est jugée indésirable, et non nécessairement des auteurs d'actes illégaux. Les marches exploratoires de femmes apparaissent certes comme une politique de

[24] Pour un exemple à l'étranger, voir Chevallier (2019).

prévention de la délinquance, mais surtout comme une politique d'attractivité du quartier et de contrôle du territoire de façon « douce » par ces femmes, face à des masculinités indésirables en milieu urbain.

Conclusion

Les marches exploratoires constituent un dispositif qui construit ses publics (Gourgues, Mazeaud, 2018), tant bénéficiaires que cibles, au croisement de catégories genrées et spatialisées. Ce faisant, ce dispositif constitue un observatoire précieux de la façon dont l'action publique se saisit de questions d'égalité de genre et pense les territoires. Les marches dévoilent en effet les représentations des *street-level bureaucrats* (Lipsky, 1980) des masculinités et féminités et de leurs légitimités différenciées à utiliser les espaces urbains. La mise en politique publique du problème du harcèlement de rue et de l'occupation genrée des espaces publics se trouve ici focalisée sur les quartiers prioritaires. Elle est orientée, de fait, vers l'encouragement de pratiques supposément féminines – par un mécanisme essentialisant –, en particulier liées à la maternité, comme substitut à des masculinités jugées indésirables pour les espaces urbains.

Pour les habitantes comme pour les habitants, ce dispositif produit de l'encadrement. Pensé pour traiter de l'insécurité (ou du sentiment d'insécurité) spécifique aux femmes, il est d'une part le lieu de formes d'« éducation » à la citoyenneté. D'autre part, mêlant ordre du quartier et ordre du genre, il enjoint les participantes à créer du « lien social », supposément lacunaire, « lien social » devenu « mot d'ordre » restrictif de la participation des habitant-es (Tissot, 2007a). Dans la continuité des travaux récents qui interrogent les mécanismes publics de démobilisation des quartiers populaires (Delfini, Talpin, Vulbeau, 2021 ; Talpin, 2020), notamment par les « piqûres anesthésiantes de la démocratie participative » (Talpin, 2020, quatrième de couv.), il convient d'interroger le cadrage des problèmes publics opéré par ce dispositif.

Car, finalement, que font ces marches ? Traitent-elles de sécurité, de sentiment d'insécurité, de violences de genre, de « citoyenneté », d'aménagement ? L'objet du dispositif apparaît comme particulièrement flou et mouvant, ce qui laisse place à des usages contradictoires. S'il s'agit de « citoyenneté », c'est en tant qu'habitantes usagères²⁵ que les participantes sont convoquées. Or, comme l'écrit Loïc Blondiaux (2003) au sujet de conseils de quartiers, c'est en « privilégiant les questions les plus liées à l'environnement immédiat du quartier (urbanisme, voirie, sécurité, propreté...) que se dessine [...] un processus réussi d'évitement du politique » (p. 316). Évitement ici redoublé lorsque les marches sont considérées comme des dispositifs « de femmes », une cible parmi d'autres des politiques participatives, et abordent peu la question des inégalités de genre. Les

[25] Sur ce point, voir Neveu [2011].

problématiques du harcèlement et des inégalités d'occupation de l'espace public apparaissent dépolitisées en ne traitant du sentiment d'insécurité que sous le prisme de l'aménagement urbain. Bien que certains aspects de l'aménagement traités ici – pas tous – contribuent au sentiment d'insécurité, cette orientation centre le regard, comme la prévention situationnelle, sur les causes immédiates et contextuelles des actes, au détriment de causes structurelles. Dans le prolongement des analyses de S. Tissot (2007a) qui montre comment sont mêlés dans la politique de la ville « réhabilitation et accompagnement social » (p. 179), on assiste ici à un cadrage urbanistique des inégalités de genre et, *in fine*, à un « aménagement » des problèmes sociaux.

Bibliographie

- Achin Catherine, Lévêque Sandrine, 2006, *Femmes en politique*, Paris, La Découverte.
- Archat Stéphanie, 2022, *La construction du « harcèlement de rue » comme problème public en France. Entre médiatisation, militantisme et action publique*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris Dauphine-PSL.
- Béal Vincent, Epstein Renaud, Pinson Gilles, 2015, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, 4 (3), p. 103-127.
- Bereni Laure, Lépinard Éléonore, 2004, « “Les femmes ne sont pas une catégorie” : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, 54 (1), p. 71-98.
- Blondiaux Loïc, 2003, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », in Daniel Cefai, Dominique Pasquier, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bonaccorsi Julia, Nonjon Magali, 2012, « “La participation en kit” : l’horizon funèbre de l’idéal participatif », *Quaderni*, 79, p. 29-44.
- Bonelli Laurent, 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l’« insécurité »*, Paris, La Découverte.
- Bonnet François, 2012, « Contrôler des populations par l’espace ? Prévention situationnelle et vidéosurveillance dans les gares et les centres commerciaux », *Politix*, 97, p. 25-46.
- Cardi Coline, 2010, « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, 101, p. 35-45.
- Cardi Coline, Pruvost Geneviève, 2012, « Introduction générale. Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques », in Coline Cardi, *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte.
- Carrel Marion, 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.

- Chevallier Thomas, 2019, « Résister à bas bruit aux catégorisations institutionnelles dans des dispositifs de participation à Berlin », *Participations*, 25, p. 109-138.
- Delfini Antonio, Talpin Julien, Vulbeau Janoé, 2021, *Démobiliser les quartiers : enquêtes sur les pratiques de gouvernement en milieu populaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Douillet Anne-Cécile, Lefebvre Rémi, 2017, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin.
- Dubois Vincent, 2013, *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- Engeli Isabelle, Perrier Gwenaëlle, 2015, « Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelque chose en elles de très genré », in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinel, Pierre Muller, *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Epstein Renaud, Maillard Jacques (de), 2020, « Ville (politique de la ville) », in Romain Pasquier, Sébastien Guigner, Alistair Cole, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Faure Sylvia, Thin Daniel, 2007, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques », *Politix*, 78, p. 87-106.
- Ferrand Laure, 2016, « Les marches exploratoires de femmes. Quand un dispositif à visée participative renforce le pouvoir d'agir des professionnels de l'action sociale », *Pensée plurielle*, 43, p. 97-109.
- Ferrand Laure, 2022, « Les marches exploratoires de femmes, de l'injonction à l'émancipation ? », in Sabrina Bresson, *Les déconvenues de la participation citoyenne. Pratiques urbaines, pouvoirs et légitimités*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- Flamant Anouk, 2018, « Conférer une voix aux étrangers. Production et distinction des politiques municipales d'intégration par la catégorisation et la mobilisation du public "étranger" », in Guillaume Gourgues, Alice Mazeaud, *L'action publique saisie par ses « publics » : Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Gaxie Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.
- Gourgues Guillaume, 2013a, « Les personnes handicapées font-elles de "gentils" participants ? Genèse et réforme d'une instance consultative en Île-de-France », *Terrains & travaux*, 23, p. 179-195.
- Gourgues Guillaume, 2013b, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Gourgues Guillaume, Mazeaud Alice, 2018, *L'action publique saisie par ses « publics » : gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Hamel Christelle, Siméant Johanna, 2006, « Genre et classes populaires », *Genèses*, 64, p. 2-4.

- Hubbard Phil, 2004, « Cleansing the Metropolis: Sex Work and the Politics of Zero Tolerance », *Urban Studies*, 41 (9), p. 1687-1702.
- Jacquemart Alban, Masclat Camille, 2017, « Mixités et non-mixités dans les mouvements féministes des années 1968 en France », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 46, p. 221-247.
- Jarry-Omarova Anna, 2017, « Le genre de la participation citoyenne à Sevran (Seine-Saint-Denis) », *Participations*, 18, p. 177-204.
- Laplanche-Servigne Soline, Sa Vilas Boas Marie-Hélène, 2019, « Les catégorisations des publics minorisés en questions », *Participations*, 25, p. 5-31.
- Lieber Marylène, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lieber Marylène, 2011, « Ce qui compte et ce qui ne compte pas : usages des statistiques et violences faites aux femmes », *Cahiers du Genre*, hors-série 2, p. 157-177.
- Lieber Marylène, 2021, « La lutte contre le harcèlement de rue et les (nouveaux) indésirables des espaces publics », *Déviance et Société*, 45 (1), p. 91-114.
- Lipsky Michael, 1980, *Street-level bureaucracy: Dilemmas of individuals in public services*, New York, Russell Sage Foundation.
- Madriz Esther I., 1997, « Images of Criminals and Victims: A Study on Women's Fear and Social Control », *Gender and Society*, 11 (3), p. 342-356.
- Maillard Jacques (de), 2010, « Les politiques de sécurité », in Olivier Borraz, Virginie Guiraudon, *Politiques publiques 2*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Martínez Palacios Jone, Gurrutxaga Ahedo Igor, Suso Menzada Alicia, Zuriñe Rodríguez Lara, 2015, « La participation entravée des femmes. Le cas des processus d'innovation démocratique au Pays basque », *Participations*, 12, p. 31-56.
- Mathieu Lilian, 2014, « Invisibiliser et éloigner : quelques tendances des politiques de la prostitution », *Regards croisés sur l'économie*, 15, p. 290-301.
- Mazeaud Alice, Nonjon Magali, 2018, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Mohammed Marwan, Mucchielli Laurent, 2007, *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte.
- Neveu Catherine, 1999, « "Nous" illégitimes et "je" indicibles : tensions du collectif et de l'individuel dans des pratiques et des représentations de la citoyenneté à Roubaix », in Catherine Neveu, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan.
- Neveu Catherine, 2011, « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer, *La démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Palomares Élise, Rabaud Aude, 2006, « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! », *L'Homme & la Société*, 160-161, p. 135-160.

- Paoletti Marion, 2007, « La parité dés-enchantée », *Travail, genre et sociétés*, 18, p. 153-156.
- Paoletti Marion, Rui Sandrine, 2015, « La démocratie participative a-t-elle un sexe ? », *Participations*, 12, p. 5-29.
- Perrier Gwenaëlle, 2013, « Politiques publiques », in Catherine Achin, Laure Bereni, *Dictionnaire. Genre et science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Raibaud Yves, 2015, « La participation des citoyens au projet urbain : une affaire d'hommes ! », *Participations*, 12, p. 57-81.
- Saiget Marie, 2015, « Regrouper et séparer : la participation des femmes comme mode d'empowerment en contexte d'après-guerre » *Participations*, 12, p. 167-192.
- Talpin Julien, 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, 75, p. 11-31.
- Talpin Julien, 2020, *Bâillonner les quartiers : comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires*, Ronchin, Éditions Les Étaques.
- Tissot Sylvie, 2007a, *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil.
- Tissot Sylvie, 2007b, « Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des "quartiers d'exil" », in Jean-Yves Authier, Marie-Hélène Bacqué, France Guérin-Pace, *Le quartier*, Paris, La Découverte.
- Tissot Sylvie, Poupeau Franck, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, p. 4-9.
- Whitzman Carolyn, Shaw Margaret, Andrew Caroline, Travers Kathryn, 2009, « The Effectiveness of Women's Safety Audits », *Security Journal*, 22 (3), p. 205-218.
- Wyvekens Anne, 2008, « Quand l'urbain rencontre la sécurité. La prévention situationnelle en France aujourd'hui », *Revue du droit pénal et de criminologie*, 9-10, p. 887-900.
- Zelinger Irène, Chaumont Laura, 2021, « Les Casernes à Namur : un nouveau quartier pour plus d'égalité de genre », *Dynamiques régionales*, 12, p. 41-62.

Abstract—Women on the move to keep working-class neighborhoods in check. The case of a participatory approach: exploratory walks

Based on interviews and observations, this article focuses on exploratory walks, a single-sex participatory system aimed at increasing the presence of women in urban spaces. Observing that in France this policy is in fact limited to the “priority neighborhoods,” this article examines the presuppositions and effects of this spatialization, at the intersection of representations of gender, class, and territory.

Keywords: Participatory democracy, Priority areas for urban development, Gender, Public space, Exploratory walks, France.

Stéphanie Archat est docteure en science politique de l'Université Paris-Dauphine-PSL. Elle a récemment soutenu, sous la direction de Catherine Achin, une thèse portant sur la construction du harcèlement de rue comme problème public en France, à partir d'une enquête multi-située appuyée sur des observations, entretiens, et analyses documentaires et de presse. Après cette thèse, elle a rejoint le CURAPP-ESS à l'Université de Picardie Jules Verne en tant que postdoctorante dans le cadre d'une recherche collective sur les recours contre des décisions d'admission dans l'enseignement supérieur et l'accès au droit des étudiant-es.

Mots-clés : Démocratie participative, Politique de la ville, Genre, Espace public, Marches exploratoires, France.